

Interview de Jürg Zellweger, de l'Union patronale suisse

«Des solutions inventives s'imposent»

Placer leurs apprentis à l'étranger de quelques semaines jusqu'à des mois entiers: plusieurs entreprises prouvent que c'est possible, au bénéfice de tous, moyennant les précautions indispensables. A quoi faut-il veiller? Quels sont les avantages et les limites de l'exercice? **Interview: Daniela Baumann**

Monsieur Zellweger, que pense l'Union patronale suisse de l'idée d'envoyer des apprentis accumuler des expériences à l'étranger dans le cadre de leur formation?

Jürg Zellweger: nous saluons cette démarche. Les entreprises qui le peuvent doivent permettre à leurs apprentis de faire des expériences à l'extérieur. Car en matière de mobilité internationale et d'encouragement de l'apprentissage des langues, l'apprentissage professionnel est à la traîne de la formation scolaire et universitaire. Au demeurant, le séjour peut aussi se faire dans une autre région linguistique de Suisse, pas nécessairement à l'étranger. Cela dit, toutes les professions ne se prêtent pas aux projets de ce type. Raison pour laquelle ceux-ci doivent rester volontaires et ne sauraient être imposés.

Qu'est-ce qui milite en faveur de la mobilité des apprentis?

Elle permet à une entreprise formatrice ou à toute une branche de se positionner avantageusement, ce qui est particulièrement important dans le climat de chasse aux talents qui tend à se durcir aujourd'hui dans le monde. La perspective d'un séjour à l'étranger attire les jeunes gens motivés au travail. Plus tard, ils seront enclins à prendre une activité dans un milieu international s'ils ont déjà eu l'occasion de travailler à l'étranger. Dans une économie globalisée, les jeunes concernés ont l'avantage de pouvoir se familiariser très tôt avec d'autres langues et cultures. Enfin la mobilité des apprentis peut contribuer à mieux faire connaître, d'une manière générale, les vertus du système suisse de formation professionnelle.

Quels sont les aspects critiques à prendre en compte?



Jürg Zellweger est responsable du secteur Formation de l'Union patronale suisse.

Détacher des jeunes à l'étranger en cours d'apprentissage n'est pas la chose la plus facile pour deux raisons: d'une part en termes d'organisation et de coordination, l'effort est considérable car la formation se déroule sur trois lieux différents: en entreprise, à l'école et dans le cadre des cours interentreprises. D'autre part, le programme de l'apprentissage est déjà chargé. D'autres questions se posent aussi, comme celle de savoir qui assume la responsabilité des jeunes, le plus souvent mineurs lors de ces séjours à l'étranger? Il faut donc trouver des solutions inventives pour surmonter ces obstacles. Un effort supplémentaire s'impose de la part de tous les participants, et les exigences imposées aux jeunes en termes d'aptitudes scolaires et en entreprise sont élevées.

Quel avenir voyez-vous pour la mobilité dans la formation professionnelle?

L'affectation d'apprentis à l'étranger n'est pas appelée à devenir un phénomène de masse. Une solution nettement plus

simple consisterait à détacher les jeunes professionnels après leur apprentissage et non pendant celui-ci. Car ils pourraient encore apprendre beaucoup même à ce stade, tandis que disparaîtraient certains problèmes comme la coordination avec l'école.

Des efforts sont-ils également en cours à des niveaux supérieurs?

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation définit en ce moment une stratégie en faveur d'une collaboration internationale dans le domaine de la formation professionnelle. La Suisse participe, entre autres, aux programmes de l'UE pour la formation et la jeunesse, aux titres desquels les entreprises et les associations peuvent demander une aide pour des projets de mobilité concernant la formation professionnelle. Les intéressés s'adressent à la «Fondation ch pour la collaboration confédérale», chargée de la mise en œuvre de ce programme.

D'autres possibilités s'offrent-elles aux entreprises qui ne sont pas en mesure, financièrement ou pour des raisons d'organisation, d'offrir des stages à l'étranger à leurs apprentis?

A côté de l'offre «Fondation ch», on peut imaginer que des entreprises proposant les mêmes filières d'apprentissage créent des partenariats et lancent conjointement un projet. Ou encore qu'elles saisissent de cette requête leur association de secteur, qui mobilisera un groupe de travail avec les représentants des entreprises intéressées. Ce sont-là de simples pistes; il n'existe pas de solution passe-partout. L'idée des apprentis voyageurs est encore dans les limbes. Les entreprises qui la concrétisent aujourd'hui peuvent sans autres être qualifiées de pionnières. ■